



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE CENTAURE POUR L'ORGANISATION
D'UN SPECTACLE LE 29 AVRIL 2025**

**DÉCISION N° DM-25-066
EN DATE DU 25 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Centaure, représentée par Monsieur Hibat Tabib dont le siège social est situé 57, rue Albert Dhalenne – 93 400 Saint-Ouen – pour l'organisation du spectacle « Dragon » de Kheiron, le 29 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Centaure, représentée par Monsieur Hibat Tabib dont le siège social est situé 57, rue Albert Dhalenne – 93 400 Saint-Ouen – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Dragon » de Kheiron, le 29 avril 2025, dont le prix de cession est fixé à 9 253,08 € (neuf mille deux cent cinquante-trois euros et huit centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250325-lmc1H12992H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/03/2025
Date de Publication : 25/03/2025